UFIPA UNION DE LA FILIÈRE PAPETIÈRE

PROCES-VERBAL
DE LA DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
UFIPA

Du 23 Juin 2016 à 08h15 à Paris

Conformément aux Statuts, le quorum étant atteint, l'Assemblée pouvant ainsi valablement délibérer, est déclarée régulièrement constituée.

Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

1°) Un avis de convocation.

2°) La feuille de présence à l'Assemblée à laquelle sont annexés les pouvoirs des Actionnaires représentés par des mandataires.

3°) Le texte des résolutions.

Nicolas POTIER ouvre la séance à 08h15.

ORDRE DU JOUR

1° - Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 juin 2015 à Monaco.

2° Rapport d'activité :

Nous avons enregistré :

- Deux adhésions : celles de CODIP'A et PROVEN ORAPI
- Six démissions : celles de ECRIDOR, PELIKAN, PRS, QUERCY ROUERGUE EQUIPEMENT, RAINEX et SEDDIF.

TOTAL ADHERENTS :
A ce jour, nous avons 62 entreprises adhérentes.

Le Comité Directeur s'est réuni 4 fois depuis le dernier congrès.

Les missions de l'UFIPA :

- Eclairer ses membres fabricants et distributeurs sur les chiffres et les dynamiques de nos marchés
  - Groupe de Travail en cours sur l'étude filière et la lettre mensuelle I+C

- Soutenir les initiatives et les démarches permettant le développement rentable et durable de nos marchés
  - Soutien initial puis suivi de SOFEA

- Organiser des moments d'échanges, de réflexion et de convivialité pour nous faire progresser collectivement
  - Congrès annuel

3° - Rapport financier de l'exercice 2015

Xavier COUSU, trésorier, présente le rapport financier de l'exercice 2015.

Compte de résultat

Charges locatives : 48 817€ (-54 600€)
Etudes filières : 69.950€ (+150€)
Prestations de services : 10 969€ (+998€)
Frais de congrès : 124 435€ (-20 619€)
Frais de personnel : 56 414€ (+3 538€)
Réception et déplacement : 3 729€ (-361€)
Charges exceptionnelles : 1 213€ (-150 822€)
VNC actifs cédés : 7 082€
Frais bancaires : 360€ (+11€)

Récapitulatif des charges : 322 969€ (-214 624€)

Cotisations : 186 319€ (-5 909€)
Conventions de prestations : 50 256€ (-16 420€)
Recettes congrès : 122 500€ (-17 745€)
Publicité site internet : 750€ (+600€)
Produits financiers et exceptionnels : 1 736€ (-249€)

Récapitulatif des produits : 361 561€ (-39 723€)

Solde de gestion : 38 292€

Bilan
Le total du bilan s'élève à 288 586€

4° - Budget 2016

Ressources estimées :
2016 : 311 614€

Prévisionnel charges de fonctionnement :
2016 : 289 223€

Solde de l'exercice :
2016 : 22 391€

5° - Quitus aux membres du Comité Directeur

Votre Comité Directeur vous demande à travers la 4ème Résolution quitus pour sa gestion.

6° - Renouvellement partiel statutaire du Comité Directeur

Comme il est d'usage à la 5ème Résolution, il y a élection ou réélection d'un certain nombre de membres du Comité Directeur.

A l'issue de cette intervention, le Président déclare la discussion ouverte.
Aucune question n'étant posée, il est donné lecture des Résolutions.

PREMIERE RESOLUTION
Après avoir entendu la lecture du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 juin 2015 à Monaco, telle que copie en a été adressée aux Sociétaires, l'Assemblée en approuve les termes. Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION
L'Assemblée Générale Ordinaire annuelle, après avoir entendu la lecture du rapport moral et du rapport de gestion, tels qu'arrêtés par le Comité Directeur, approuve les comptes de l'exercice 2015 UFIPA.
Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION
L'Assemblée Générale Ordinaire annuelle, après avoir entendu la lecture du budget 2016 tel qu'arrêté par le Comité Directeur, approuve le projet d'exercices 2016 UFIPA.
Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION
L'Assemblée Générale Ordinaire annuelle donne quitus de leur gestion pour l'exercice écoulé à tous les Membres du Comité Directeur.
Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION
L'Assemblée Générale Ordinaire élit ou réélit les membres suivants au Comité Directeur :

- Monsieur Jean-Yves SEBAOUN — ADVEO FRANCE
- Madame Nadège HELARY — BIC
- Madame Perrine CASTAGNET — CODIP'A
- Monsieur Laurent BERTRAND — FIDUCIAL BUREAUTIQUE
- Monsieur Christian BACHMANN — GROUPE OBE
- Monsieur Jacques LACROIX — MAPED
- Madame Jocelyne LE GUIDEC — SAFETOOL
- Monsieur Etienne PERHAUT — STAEDTLER

Les membres de l'UFIPA sont appelés à voter à main levée.

Sur 41 personnes présentes ou représentées, nous avons 41 voix exprimées.

A l'unanimité, l'Assemblée Générale Ordinaire élit ou réélit les membres suivants au Comité Directeur :

- Monsieur Jean-Yves SEBAOUN — ADVEO FRANCE
- Madame Nadège HELARY — BIC
- Madame Perrine CASTAGNET — CODIP'A
- Monsieur Laurent BERTRAND — FIDUCIAL BUREAUTIQUE
- Monsieur Christian BACHMANN — GROUPE OBE
- Monsieur Jacques LACROIX — MAPED
- Madame Jocelyne LE GUIDEC — SAFETOOL
- Monsieur Etienne PERHAUT — STAEDTLER

7° - Points divers

En ce qui concerne les dépenses engagées par l'UFIPA pour la création de SOFEA, une facture a été établie en début d'année afin d'obtenir le second remboursement de 50.000€. Selon Nicolas POTIER, ces dépenses seront en partie récupérées. Etienne PERHAUT souligne que SOFEA voit son nombre d'adhérents augmenter.

Bernard BOUVET, Président de l'UPCP (Union Professionnelle de la Carte Postale) souhaiterait que l'UFIPA adhère à l'association La Semaine de l'écriture. Ce point sera mis à l'ordre du jour du Comité Directeur qui se tiendra en septembre prochain.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9h00.
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les membres du bureau.